
LE REAAP A PARIS

RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

I – Présentation des REAAP

Reflétant les évolutions dans l'exercice du rôle de parent ainsi que la complexité croissante des situations rencontrées par les familles, le concept de « parentalité » a émergé au cours des dernières années et le soutien à la fonction parentale a été légitimé lors de la conférence de la famille du 12 juin 1998 par la création des Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAPP).

La circulaire du ministère de l'emploi et de la solidarité n°99/153 du 9 mars 1999 a consacré la mise en place de ces réseaux et la constitution d'un comité d'animation départemental. A Paris, ce comité dont le pilote est la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, est composé des membres suivants :

- la Délégation départementale aux droits des femmes
- la Direction Régionale et Départementale de la jeunesse et des sports
- la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- la Direction Régionale du FASILD
- le Conseil général (DASES)
- la préfecture de Paris, mission ville
- l'Education Nationale
- la Caisse d'allocations familiales
- le Président du Tribunal pour enfants

Ce comité se réunit plusieurs fois par an à la fois comme comité décisionnel et comité financeur. Ce dispositif mis en place pour la cinquième année consécutive permet de financer en 2003, 85 projets de soutien à la parentalité concernant 65 structures (associations et centres sociaux de la CAF) et couvre 16 des 20 arrondissements parisiens. Toutes les familles (familles issues de l'immigration, familles adoptives, familles d'enfants malentendants...), tous les territoires (quartiers politique de la ville, réseau d'éducation prioritaire...) sont concernés par des actions de soutien à la parentalité qui se présentent sous forme de **groupes de paroles**, de **groupes de parents** ou encore d'**ateliers parents- enfants**. C'est pourquoi le REAAP à Paris est un ensemble d'actions diversifiées qui en fait un outil généraliste et apporte une réponse aux nombreuses questions des parents parisiens.

L'importance du nombre de projets financés est le signe d'un besoin fort parce que la famille reste le point d'ancrage de la société et que le rôle difficile des parents doit être valorisé et pris en compte par les professionnels. La grande originalité des REAAP, par rapport aux dispositifs antérieurs, est de reconnaître le rôle essentiel des parents et de s'appuyer sur leurs compétences. De plus la circulaire du 9 mars 1999 concerne tous les parents ce qui était à l'époque une nouveauté dans la politique familiale française.

Ce dispositif doit créer du lien social et peut s'articuler, sans exclusive aucune, autour d'autres dispositifs. Il est important de noter que le bon partenariat qui existe au sein du comité d'animation départemental parisien est le reflet de l'implication de tous les professionnels œuvrant dans le champ de l'enfance et de la famille. Depuis deux ans les actions tendant à rapprocher les familles de l'école ont été développées car l'école est le lieu de l'intégration, de l'insertion et du lien social et qu'il faut renouer le dialogue entre les parents d'élèves et les professeurs de l'éducation nationale.

Les circulaires de référence :

- Circulaire DIF/DAS/DIV/DPM n° 99/153 du 9 mars 1999
- Circulaire EN/DIF/DIV n° 2001/150 du 20 mars 2001
- Circulaire n° 2002/231 du 17 avril 2002
- Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM n°2003/317 du 12 juin 2003
- Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM n°2004/351 du 13 juillet 2004

II - LE CAHIER DES CHARGES DU REAAP DE PARIS – 2007

✓ Objectif

Les REAAP ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans : ces actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents notamment aux périodes charnières du développement des enfants quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.

Les parents doivent être et demeurer les acteurs privilégiés des réseaux. Les professionnels ont vocation à intervenir en appui. En effet, leur présence apporte des compétences particulières telles que : l'animation de groupes de paroles, mais aussi du conseil ou une orientation vers les dispositifs existants auprès desquels les parents peuvent trouver une aide.

Les actions doivent permettre aux parents d'assumer pleinement leur rôle éducatif et valoriser leurs compétences.

✓ Public concerné

Tous les parents confrontés à un moment donné à des interrogations sur l'exercice de leur parentalité et/ou à des difficultés familiales, éducatives...

✓ Porteurs des projets

Des structures qui interviennent déjà dans ce domaine et/ou qui souhaitent développer de nouvelles initiatives, notamment en faveur des relations d'entraide et d'appui de proximité.

✓ Contenu des actions

Les actions mises en place doivent :

- Être, avant tout, accessibles à **tous les parents**, à toutes les générations, à toutes les formes de famille, de catégories socio-professionnelles et culturelles différentes.
- Respecter les principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- Se situer dans des plages horaires accessibles favorisant une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels.
- Veiller à l'implication des parents qui en demeurent les acteurs privilégiés.
- Prendre en compte les demandes exprimées à certains moments (grossesse, naissance, scolarité, rupture...) et en conséquence, s'articuler avec d'autres services proposés aux familles.

Les actions proposées ne doivent pas :

- S'orienter vers une prise en charge spécialisée des difficultés psychologiques des populations.
- Présenter un caractère trop ponctuel.

Les actions doivent viser à :

- Développer les échanges et les relations entre parents, afin qu'ils trouvent **ensemble** des solutions appropriées en créant, organisant et animant des temps de rencontre entre parents (groupes de parole, ateliers, groupes d'activités parents enfants, conférences débats...). Ainsi peuvent, entre autres, être abordées les questions suivantes :

- place de chacun des parents, père et mère, auprès de leurs enfants
- confiance dans leur capacité éducative
- attention à l'enfant et à ses besoins

- responsabilité des parents dans la protection de leur enfant et pour une éducation sans sexisme, sans violence
- relations et liens parents enfants et éducation dans les différentes configurations du milieu familial (questions relatives à l'autorité, à la gestion des conflits et au respect des règles de vie)
- instauration de limites
- handicap
- santé
- sexualité
- « crise d'adolescence »
- conduites à risques...

Par ailleurs, les thématiques suivantes pourront également être abordées :

- sensibilisation des parents sur l'importance de l'assiduité scolaire dès la petite enfance
- sensibilisation des parents aux usages de l'Internet
- sensibilisation des parents sur les aspects interculturels de la parentalité (histoire familiale, parcours migratoire...)

La supervision, la régulation et la formation des personnes animant ces temps de rencontre doivent être garanties.

- Favoriser des lieux d'accueil ou de médiation parents / enfants / préadolescents / adolescents
- Encourager les initiatives susceptibles de soutenir les parents dans leur fonction parentale, en prenant éventuellement en compte leurs caractéristiques ethno-culturelles et en favorisant leur intégration dans la société française.
- S'inscrire dans un réseau de partenaires locaux (centres sociaux, associations de proximité, écoles, associations de parents d'élèves, maisons de justice et du droit...) et dans tous les dispositifs de coordination et notamment dans le cadre de la Politique de la Ville.

✓ **ZONES GÉOGRAPHIQUES :**

Sont concernés par cet appel d'offre, les projets se déroulant à Paris. Une attention particulière sera portée à des projets s'adressant à des populations résidant dans des quartiers en difficulté et notamment les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en lien avec les projets de territoire existants (à consulter auprès des équipes de développement local).

✓ **LE COMITE D'ANIMATION DEPARTEMENTAL :**

Il est chargé de :

- faire remonter les appels à projets (envoi du cahier des charges aux associations)
- sélectionner les demandes de subvention
- mettre en réseau les différents intervenants en respectant leur diversité
- construire une cohérence et une visibilité des actions
- suivre l'évaluation des actions

Ses membres :

- Monsieur le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris
 - Monsieur le Sous-préfet, chargé de mission à la Politique de la Ville
 - Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
 - Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports
 - Madame la Directrice Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
 - Madame la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
 - Madame la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
 - Monsieur le Président du Tribunal pour Enfants
 - Madame la Chargée de Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
 - Monsieur l'Inspecteur d'Académie chargé du premier degré
 - Monsieur l'Inspecteur d'Académie chargé du second degré
- ou leurs représentants

Son secrétariat :

Il est assuré par la DASS de Paris, Pôle Solidarité Insertion, Service Vie Familiale et Droits des Personnes, 75, rue de Tocqueville 75850 PARIS Cedex 17 (01.58.57.14.15).

Dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances du 1^{er} août 2001 (LOLF), le financement du dispositif des REAAP est inscrit au budget du ministère de la santé et des solidarités dans le programme d'action prioritaire (PAP) relatif aux familles vulnérables sous l'action « accompagnement des familles dans leur rôle de parents » et l'objectif « permettre aux parents d'exercer pleinement leur rôle de parent et l'éducation de leurs enfants ».

III - CHARTE DES RESEAUX, D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif. Ils mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants. Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.